

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU 04 juin 2024**

**Présents :** Joseph GUARDIOLA, maire ; Jérôme VEYRAT, Sabine ROUVIERE, Mireille TEISSEIRE, adjoints ; Laurence ANDRE, Martine BLANCHARD, Marie-Aude PFEIFFER, Olivier FONTVIEILLE, Nicolas DUPIN, Patrick PELLEGRINI, Nathalie VINOLO, conseillers municipaux.

**Absents représentés :** Morgan BRUNEL représenté par Joseph GUARDIOLA, Charly BERNOIN représenté par Jérôme VEYRAT

**Absents excusés :** Jean DELARBRE, Sandrine DEBEVE

M. Jérôme VEYRAT a été désigné secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 => VIREMENT DE CREDITS 1, 2 ET 3**

Considérant que le comptable d'Uzès a demandé d'indiquer les centimes au comptes 001 et 1068 en recettes d'investissement ;

Considérant qu'il ne doit pas y avoir de prévision budgétaire aux comptes 675, 676 et 775 ;

Considérant que les prévisions liées à des cessions d'actifs (vente de la maison du Fort) doivent figurer au chapitre 024 et non 042 ;

Le maire propose d'approuver la décision modificative de crédits 1, 2 et 3.

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les décisions modificatives qui se résument ainsi :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b><u>DM n° 1</u></b>		
RI 1068 : Affectation du résultat de fonctionnement n-1 reporté		0.47 E
001 : Report du solde d'investissement n°-1		0.31 E
RI 13251 : Subv. Non transf. GPT de rattachement	0.78 E	
<b>CHAP. 13 Subventions d'investissement</b>	<b>0.78 E</b>	
<b><u>DM n° 2</u></b>		
DF 6751 : Valeurs comptables immob cédée	41 703,00 E	
DF 6761 : Différence sur réalisations (positives)	8 298,00 E	
<b>CHAP 042 : Opérations ordre transfert entre sections</b>	<b>50 0001,00 E</b>	
RF 7751 : Produits de cessions d'immobilisations	<b>50 000,00 E</b>	
<b>CHAP 77 : Produits spécifiques</b>	<b>50 000,00 E</b>	
RF 70878 : Remboursement par autres redevables	1,00 E	
<b>CHAP 70 : Prod. Services, domaine, ventes diverses</b>	<b>1,00 E</b>	
RI 192 : plus ou moins-values sur cession immob	82 97,00 E	
RI 2138 : Autres constructions	41 702,00 E	
<b>CHAP 040 Opérations ordre transfert entres sections</b>	<b>49 999,00 E</b>	
<b>CHAP. 024 RI</b>		<b>49 999,00 E</b>
<b><u>DM n° 3</u></b>		
RI 2804182		2,00 E
<b>CHAP 040 Opérations ordre transfert entres sections</b>		<b>2,00 E</b>
RI 10226 : Taxe d'aménagement	2,00 E	
<b>CHAP. 10 RI : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>2 00 E</b>	

## **DONS DE TERRAINS A LA COMMUNE, ACCEPTATION D'UN DON FINANCIER**

Vu la lettre de Mme ESPITALLIER Martine du 24 avril 2024 qui précise que Mesdames ESPITALLIER Yvette, ESPITALLIER Ghislaine, ESPITALLIER – WAMBRE et SERRE Christine souhaitent céder à la commune à l'euro symbolique 11 parcelles de terrain, situées sur la commune à la condition que celle-ci prenne en charge les frais de mutation.

Liste des parcelles : **A61, A62, B64, B78, E16, E17, E18, E19, E20, E21, E48.**

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la cession de ces 11 parcelles et demande au maire de prévoir les crédits nécessaires pour les frais de mutation liés à la donation.

## **DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Considérant le projet de **rénovation de la Traverse du Puits et de la Rue du Savetier** situées dans le Fort et le projet de **rénovation des sacristies ainsi que la porte d'entrée de l'église**, le maire propose au Conseil Municipal de demander un fonds de concours à la Communauté de communes Pays d'Uzès à hauteur de 30% des travaux HT.

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité, décide de solliciter l'aide financière de la Communauté de Communes Pays d'Uzès pour les travaux décrits ci-dessus et approuve le plan de financement présenté.

## **PROJET DE CONVENTION TOTEM SUR LE SITE DES ABEILLES**

La société Totem qui gère l'antenne de téléphonie du site des Abeilles propose à la commune une nouvelle convention qui résilie la précédente (convention avec Orange).

La nouvelle convention prévoit une redevance annuelle de 5900 euros pour la commune et en cas d'accueil d'un nouvel opérateur sur l'antenne, le loyer sera augmenté de 1750 euros.

De plus, la redevance sera augmentée annuellement de 2 %.

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la convention et autorise le maire à la signer.

## **CONVENTION ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT)**

L'Espace Numérique de Travail (ENT école) est un projet d'intérêt général mis en place par l'académie de Montpellier depuis 2013, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion annuelle à l'ENT école pour un montant de 45 euros TTC.

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité approuve le principe d'adhésion à l'ENT école et autorise le maire à signer la convention.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Choix de 3 agrès de fitness et achat de 2 tables de piquenique à installer sur le plateau sportif
- Les feux tricolores coté place ont été réparés provisoirement, attente du devis de rénovation des 2 feux tricolores
- Le débroussaillage des chemins est en cours, travaux réalisés par l'entreprise Laurent Robert de Verfeuil
- Les 3 arbres morts du parc ont été abattus par l'entreprise « Arbres oxygène ».
- 14 juillet 2024 => piquenique républicain avec le duo Play